

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 800 Burrard Street, 2nd Floor 800, rue Burrard, 2e étage

Vancouver, BC V6Z 2V8 Bid Fax: (604) 775-7526

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e etage Vancouver, BC V6Z 2V8

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Matériel d'imagerie OCPN				
		Date		
		2013-04-10		
		Amendment No N° modif. 003		
File No N° de dossier VAN-2-35013 (576)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$VAN-576-6971				
Date of Original Request for Standing Offer 2013-03-27				
Date de la demande de l'offre à commandes originale				
Solicitation Closes - L'invitation prend f		l fin	Time Zone	
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire	
on - le 2013-05-07			Pacific Daylight Saving Time PDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buye	er Id - Id de l'acheteur	
Sobhee, Sachin		van5	van576	
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX			AX	
(604) 775-7022 () (604) 775-7		-7526	7526	
Delivery Required - Livraison exigée				
Destination - of Goods, Services, and Construction:				
Destination - des biens, services et construction:				
Security - Sécurité				
This revision does not change the security requirements of the Offer.				
Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes



Client Ref. No. - N° de réf. du client

EZ107-120003/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van576

003

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EZ107-120003

VAN-2-35013

La présente modification vise à apporter des changements à la demande d'offres à commandes (DOC) et à répondre aux questions des soumissionnaires.

Veuillez noter que la réponse à la question 35 de la modification n° 001 est inexacte et a été corrigée dans la présente. Les propositions de dispositifs multifonctionnels aux fonctions désactivées ne seront pas acceptées dans la catégorie des imprimantes à fonction unique. Nous y accepterons toutefois les dispositifs monofonctionnels extensibles DMF tant que le matériel qui en fait un dispositif multifonction ne vise pas un appareil à fonction unique.

Modifications apportées à la DOC :

À l'Annexe A, section A2

Supprimer : #18. Le matériel ne doit pas empêcher, par des caractéristiques particulières de conception ou des processus de fabrication, l'utilisation de produits d'imagerie non durables remis à neuf, sauf lorsqu'un contrat de licence a empêché la remise à neuf.

À l'Annexe A, section A4

Tout le matériel de la catégorie 1

Supprimer : être configuré comme imprimante à fonction unique;

Insérer : être une imprimante à fonction unique (ne doit pas être un dispositif multifonctionnel aux fonctions désactivées);

Tout le matériel de la catégorie 2

Supprimer : être configuré comme imprimante à fonction unique;

Insérer : être une imprimante à fonction unique (ne doit pas être un dispositif multifonctionnel aux fonctions désactivées);

Sous-catégorie 2.1

Supprimer: pouvoir contenir au moins 350 feuilles dans au moins deux sources d'alimentation papier, dont l'une peut être le plateau d'alimentation manuelle;

Insérer : pouvoir contenir au moins 300 feuilles dans au moins deux sources d'alimentation papier, dont l'une peut être le plateau d'alimentation manuelle;

DANS LE FORMULAIRE 6 JUSTIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX MATRICES DES EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LE MATÉRIEL

Dans la DOC, supprimer toute référence au formulaire 6 qui n'en fait plus partie et n'est plus nécessaire pour soumettre une proposition. Les soumissionnaires doivent voir à ce que tous les produits répondent aux exigences obligatoires de l'Annexe A.

Questions et réponses :

Q1) A2/18 : l'État pose une question sur les produits d'imagerie consomptibles remis à neuf. Il arrive fréquemment dans l'industrie des produits d'imagerie que le produit comporte une « clé » ou une « puce » que la pièce d'équipement matériel détectera et qui lui permettra de l'utiliser. Cela ne va

EZ107-120003/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EZ107-120003

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

VAN-2-35013

Buyer ID - Id de l'acheteur

van576

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

certainement pas empêcher les entreprises de seconde transformation de faire des doubles des « clés » ou des « puces », comme ça s'est vu. Pouvez-vous confirmer que nos produits consomptibles d'imagerie qui comportent des « puces » détectables seraient acceptables?

- R1) Les spécifications liées aux produits d'imagerie consomptibles remis à neuf ont été retirées de la DOC. Voir les modifications ci-dessus.
- Q2) A2 : Dans les catégories 1 et 2, l'État mentionne « configuré » comme une imprimante monofonctionnelle. Cela peut être compris de plusieurs manières. L'État peut-il préciser qu'un dispositif multifonctionnel peut être ou ne pas être utilisé, mais « configuré » pour constituer complètement une imprimante à fonction unique? Une imprimante monofonctionnelle pourrait simplement être configurée comme telle en désactivant les fonctions de photocopie et de balayage. Cela assurerait la conformité aux modalités indiquées.
- R2) Non, un dispositif multifonctionnel aux fonctions désactivées ne peut être proposé dans cette catégorie et ce point est expliqué dans les modifications de la DOC susmentionnées.
- Q3) A2, 1.1 Exigences: Vous avez indiqué des spécifications qui laissent penser que vous voudriez avoir dans votre offre une imprimante simple de style bureau, monochrome, à fonction unique. L'État envisagerait-il de retirer les quantités d'alimentation de papier et l'exigence d'un 3º plateau? Ou de faire du plateau supplémentaire une option? L'État pourrait préciser que cette imprimante doit avoir la capacité d'accepter un 3º plateau, etc. Les clients ont eu des difficultés dans le passé à acheter de l'équipement de la catégorie 1.1 et ont reçu de grosses imprimantes qui n'entraient pas dans l'espace prévu.
- R3) Non, nous ne modifierons pas cette exigence pour le moment.
- Q4) A2, 1.1 Exigences : Vous avez indiqué des spécifications qui laissent penser que vous voudriez avoir dans votre offre une imprimante simple de style bureau, monochrome, à fonction unique. L'État envisagerait-il de donner quelques dimensions maximums (longueur et largeur uniquement) et un poids pour cette catégorie? Les clients ont eu des difficultés dans le passé à acheter de l'équipement de la catégorie 1.1 et ont recu de grosses imprimantes qui n'entraient pas dans l'espace prévu.
- R4) Des précisions quant aux dimensions maximum (longueur et largeur) ne sont pas nécessaires puisque la sous-catégorie se limite déjà aux produits acceptant le format lettre/grand format.
- Q5) A2, 1.1 Exigences: Vous avez indiqué des spécifications qui laissent penser que vous voudriez avoir dans votre offre une imprimante simple de style bureau, monochrome, à fonction unique. L'État envisagerait-il d'inscrire une cote de bruit peu élevé pour que les utilisateurs du poste de travail voisin ne soient pas dérangés par le bruit d'une imprimante bruyante?
- R5) Non, nous n'ajouterons pas de spécifications liées à une cote maximale de bruit pour le moment.
- Q6) A2 1.4 Exigences: L'État demande une mémoire par défaut de 512 Mb. La norme de l'industrie pour les appareils monochromes monofonctionnels est de 256 Mb, mais la mémoire peut être augmentée. Là encore, il s'agit d'un appareil monochrome à fonction unique et il faudrait une quantité considérable de travaux d'impression pour utiliser la mémoire supplémentaire demandée. Ceux qui en

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 003

Buyer ID - Id de l'acheteur

van576

EZ107-120003/C

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EZ107-120003

VAN-2-35013

auraient besoin pourraient commander de la mémoire supplémentaire, mais demander à tous les clients dans cette catégorie de payer pour de la mémoire supplémentaire serait du gaspillage pour l'État. L'État peut-il réduire cette quantité à 256 Mb?

- R6) Non, nous ne modifierons pas cette exigence pour le moment.
- Q7) A2, 2.1 Exigences : L'État demande 350 feuilles d'au moins « 2 » sources de papier. L'État peut-il modifier cela pour exiger 300 feuilles d'au moins « 2 » sources de papier? D'après nos recherches, cette exigence limiterait cette catégorie « de base ».
- R7) Oui, cette exigence a été modifiée; voir les révisions de la DOC susmentionnées.
- Q8) A2, 2.1 Exigences : L'État envisagerait-il de demander qu'un plateau « optionnel » supplémentaire soit disponible pour répondre aux besoins des clients qui ont besoin de papier à la fois de format lettre et de grand format?
- R8) Non, nous n'ajouterons pas cette exigence pour le moment.
- Q9) A2, 2.2 : L'État demande 3 plateaux avec 750 feuilles minimum. Le client achète une quantité assez importante de papier dans cette catégorie (3 000 pages par mois). L'État envisagerait-il d'augmenter la capacité d'alimentation minimum à 1 000 feuilles? Cela permettrait de remplir les plateaux de papier moins souvent dans un environnement partagé.
- R9) Non, nous ne modifierons pas cette exigence pour le moment.
- Q10) A2, 2.3 : L'État permettrait-il qu'un dispositif multifonctionnel soit « configuré » comme une imprimante monofonctionnelle dans cette catégorie?
- R10) Non, voir les révisions de la DOC susmentionnées.
- Q11) CAT 3.2 : C'est la catégorie des photocopieuses complètes de format lettre/grand format. Cela étant, l'État peut-il adapter certaines des spécifications à celles d'une photocopieuse réelle? Veuillez préciser s'il s'agit d'appareils sur bureau ou sur plancher. Des socles sont disponibles pour un coût supplémentaire, mais ils ne sont pas inclus dans le prix de base.
- R11) Des précisions à cet effet ont déjà été ajoutées à la DOC et indiquées dans les modifications précédentes.
- Q12) CAT 3.3 : C'est la catégorie des photocopieuses complètes de format lettre/grand format. Cela étant, l'État pourrait-il adapter certaines des spécifications à celles d'une photocopieuse réelle? Veuillez préciser s'il s'agit d'appareils sur bureau ou sur plancher? Des piédestaux sont disponibles pour un coût supplémentaire, mais ils ne sont pas inclus dans le prix de base.
- R12) Des précisions à cet effet ont déjà été ajoutées à la DOC et indiquées dans les modifications précédentes.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van576

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EZ107-120003

EZ107-120003/C

VAN-2-35013

003

Q13) Annexe B - B5.5 : CPP pour le matériel acheté

Nous supposons que pour être conforme, un fournisseur doit fournir à la fois un coût par page comprenant l'entretien et le service et un coût par page excluant l'entretien et le service relatifs aux appareils achetés, et que le commentaire « non obligatoire » vise les de TPSGC seulement. Veuillez confirmer.

R13) Tel est bien le cas. Les soumissionnaires doivent fournir relativement aux appareils achetés un coût par page comprenant l'entretien et le service et un coût par page excluant l'entretien et le service. La composante optionnelle se rapporte aux commandes subséquentes des clients.

Q14) Annexe J – Évaluation, calcul du meilleur rapport qualité/prix et méthode de sélection, J5, Volume estimatif mensuel de photocopie/impression

En tant que fournisseur important de technologie d'impression, notre connaissance des moyennes de l'industrie nous laisse penser que les volumes fixés pour les dispositifs multifonctionnels sont assez élevés. Nous sommes certains que la communauté des fournisseurs peut fournir des recommandations de volume pour fins d'évaluation par catégorie. Est-ce que vous envisageriez de modifier les volumes après avoir reçu des justifications adéquates?

R14) Non, nous ne modifierons pas cette exigence pour le moment.

Q15) Partie 8, article 8.5, Instructions de facturation

Les deux dernières phrases de cette section se lisent comme suit : « L'entreprise qui soumet la facture dans le cadre de toute commande subséquente doit être la même que celle auprès de laquelle la commande subséquente a été passée. Les factures ne doivent pas être envoyées à un client de la part d'un tiers qui n'est pas indiqué dans la commande subséquente. » Veuillez considérer les scénarios suivants soumis pour commentaires de votre part :

Scénario 1 – Une commande se produit avec un fournisseur/revendeur/RPM agréé dans l'offre à commandes qui a besoin d'équipement, de service et de location. Le fournisseur (qui n'est pas le fabricant) choisit d'utiliser le fabricant, qui est également inscrit dans l'offre à commandes, à charge de fournir le financement par crédit-bail. Les factures de location périodiques émaneraient du service de location du fabricant, et les autres factures émaneraient peut-être du fournisseur.

Question: Ce scénario serait-il compatible avec la Section 8.5, Instructions de facturation?

Scénario 2 : Une commande se produit avec un fournisseur agréé dans l'offre à commandes qui a besoin d'équipement, de service et de location. Le fournisseur choisit d'utiliser une compagnie de location tierce pour fournir le financement par crédit-bail. Les factures de location périodiques émaneraient alors de cette entreprise de location tierce et les autres factures émaneraient peut-être du fournisseur.

Question: Ce scénario serait-il compatible avec la Section 8.5, Instructions de facturation?

R15) Ces deux scénarios ne sont pas conformes à la section 8.5, Instructions de facturation, étant donné que l'entreprise soumettant la facture ne serait pas la même que celle ayant reçu la commande subséquente.

Q16) Partie 7 - Offre à commandes, article 7.5.5 : Agents autorisés et sous-traitants de l'offrant Comme l'offrant est le seul responsable du comportement des agents autorisés inscrits dans la réponse à la DOC, et comme une relation lie l'offrant aux agents autorisés, l'offrant peut-il imposer des

EZ107-120003/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EZ107-120003

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

VAN-2-35013

Buyer ID - Id de l'acheteur

van576

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

restrictions sur la ou les parties de l'OCPM qu'un agent autorisé peut satisfaire concernant les travaux effectués aux termes de cette OCPM, sans risque d'être considéré comme non recevable pour les besoins de la DOC? (c.-à-d., restreindre la capacité d'un agent autorisé à recevoir des commandes subséquentes relativement à certaines catégories de l'offre.)

R16) Les offrants de l'OCPN peuvent imposer à leurs agents autorisés des restrictions concernant la réception d'offres à commandes à des fins de location ou d'achat et dans certaines catégories. Si la proposition de l'offrant comprend de telles restrictions, ce dernier doit indiquer clairement la sous-catégorie de chaque agent ainsi que si cet agent peut recevoir des offres à commandes à des fins de location ou d'achat. De plus, l'offrant doit veiller à ce que chaque sous-catégorie satisfasse aux exigences de l'article 7.5.5 : Agents autorisés et sous-traitants de l'offrant, de la partie 7. Autrement dit, la couverture nationale offerte dans chaque catégorie doit être suffisante (location et achat).

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DU DOC RESTENT LES MEMES.